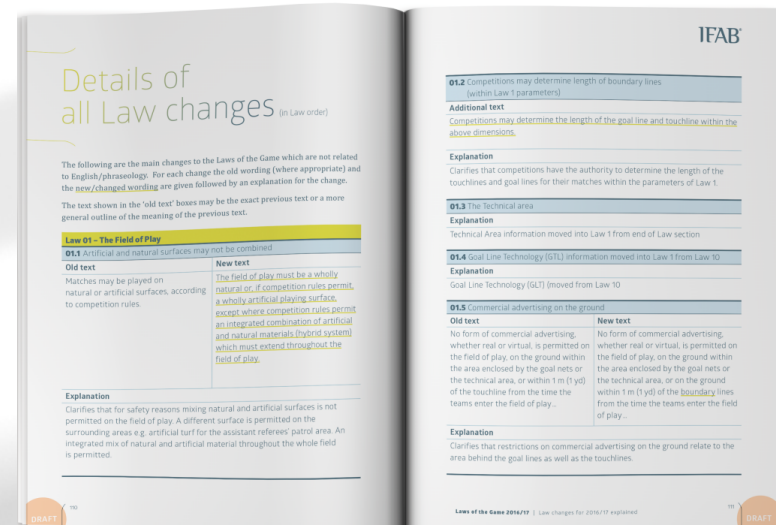


Modifications des Lois du jeu IFAB et ASF

Saison 2018/19





Loi 3 – Nombre de remplacements - ASF



Le Conseil d'Association de l'ASF a décidé,

- Que le nombre de joueurs remplaçants (max. 5) pourrait désormais être fixé par les Sections et/ou les Associations régionales.

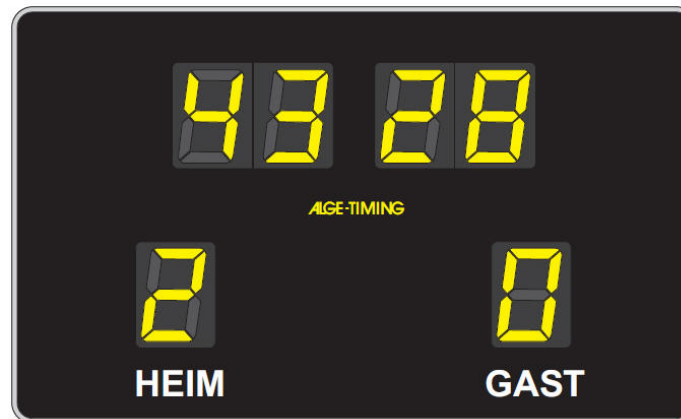
Lors des matches de la **Coupe Suisse** seuls 3 joueurs pourront toujours être remplacés. Toutefois, s'il y a **prolongation**, un joueur supplémentaire pourra dans le même temps, entrer en jeu (le nombre de remplacements possibles passe donc ainsi de 3 à 4 joueurs).



Loi 7 – Durée des pauses de rafraîchissement - IFAB

Les pauses de rafraîchissement ne doivent pas durer plus d'une minute.

Le temps perdu pour les pauses de rafraîchissement doit être rajouté.



Loi 10 – Punitions temporaires lors des tirs au but - ASF

Il est clairement indiqué dans les directives d'exécution de l'ASF (Aide-mémoire ARB) que pendant les séries de tirs au but, l'ARB ne peut plus donner une punition temporaire comme sanction mais toujours et seulement un carton jaune.



Loi 12.1 et 12.3 – Mordre - IFAB

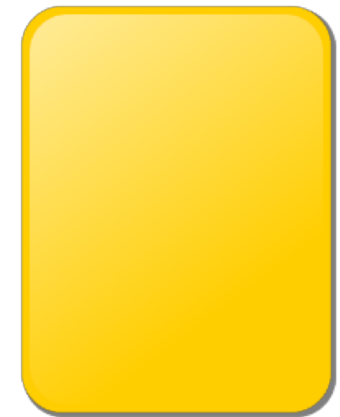


La morsure a été intégrée à la liste des infractions à sanctionner d'un coup franc direct et d'une expulsion.



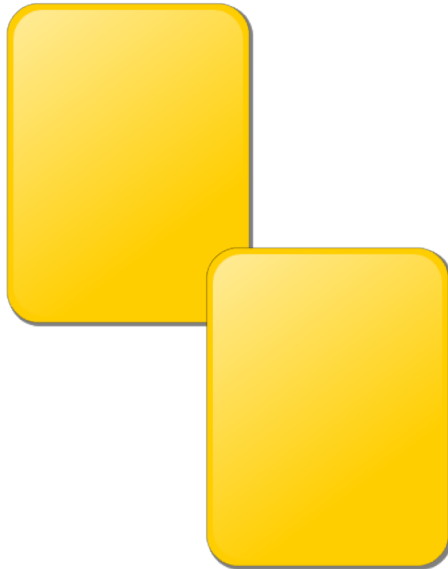
Loi 12.3 – Annihilation d’une occasion de but manifeste - IFAB

Si l’arbitre applique la règle de l’avantage lors d’une tentative d’annihilation d’occasion de but manifeste, le joueur fautif est sanctionné d’un carton jaune, que le but soit marqué ou non.





Loi 12.3 – Deux avertissements dans la même action ? - IFAB



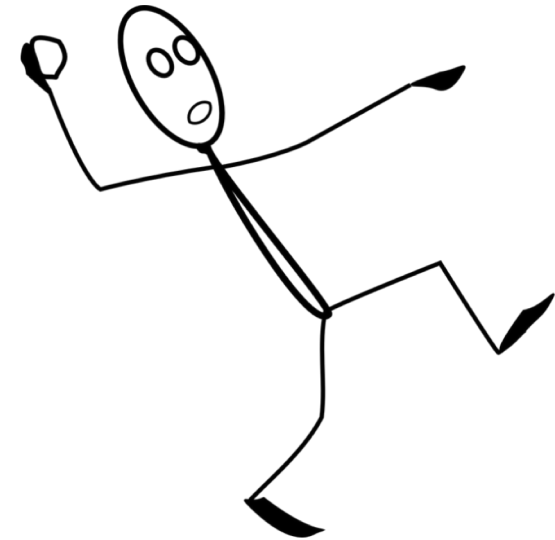
Lorsque deux infractions clairement distinctes et passibles d'un avertissement sont commises dans la même action, chacune doit être sanctionnée séparément d'un avertissement.

Ce principe s'applique également aux fautes passibles d'exclusion.



Loi 12.4 – Jet d’objet - IFAB

Lancer un objet vers/sur le ballon ou toucher le ballon avec un objet tenu à la main devient une catégorie distincte et n’est plus considéré comme «toucher le ballon de la main», et est à sanctionner d’un coup franc direct.



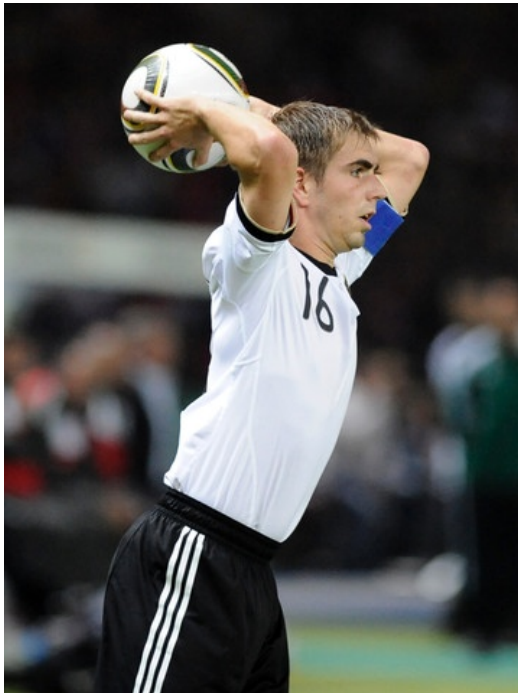


Loi 12.4 – Infraction hors du terrain - IFAB

Alors que le ballon est en jeu, si un joueur commet une faute ou incorrection hors du terrain contre une personne de sa propre équipe (y.c. officiel de sa propre équipe), le jeu reprendra par un **coup franc indirect** sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.



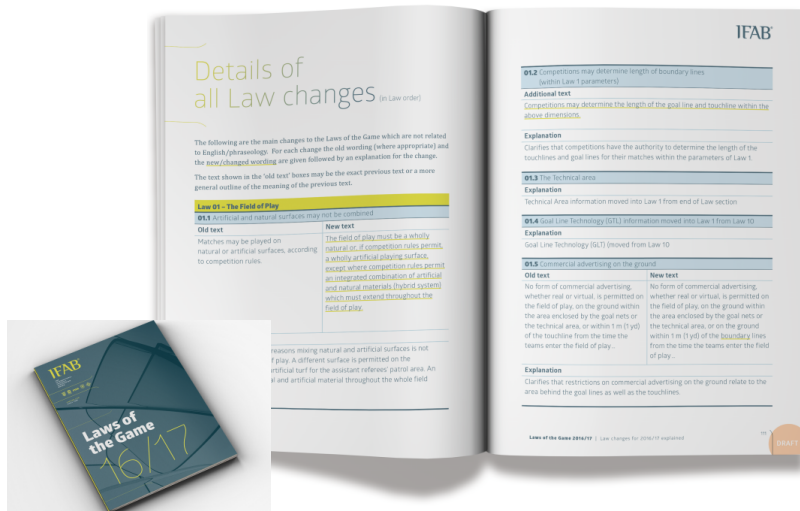
Loi 15 – Rentrée de touche - IFAB



L'exécutant d'une rentrée de touche doit se tenir debout face au terrain.



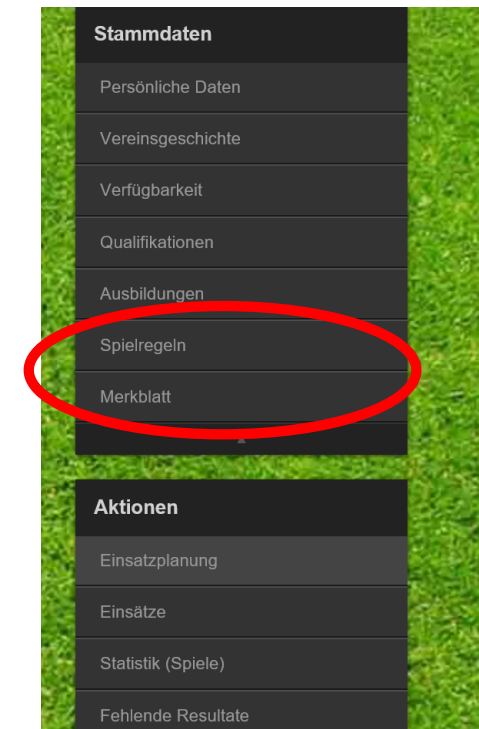
Plus de détails et d'informations dans...



Les Lois du jeu de l'IFAB



Aide-mémoire ARB



Clubcorner